



L'Éducation nationale, partenaire des entreprises de votre région



# École - Entreprise

avenant à l'accord cadre  
entre les Dirigeants Commerciaux de France  
et le Ministère de l'Éducation Nationale

## PARTENARIAT ACADÉMIQUE

**Entre**                    **l'Académie d'Orléans-Tours**  
représentée par Christian NIQUE  
Recteur, Chancelier des Universités

**et**                        **L'association des Dirigeants Commerciaux de France**  
Représentée par Chantal MOREAU  
Présidente régionale



DIRIGEANTS COMMERCIAUX DE FRANCE



Projet bénéficiant du soutien financier  
du Fonds Social Européen

# Efficace ensemble

La mutation rapide des techniques et des organisations qui caractérise notre époque, s'accompagne de changements dans les profils d'emploi et modifie profondément la carte des métiers. Les diplômes professionnels et technologiques et leurs modalités de mise en oeuvre en formation initiale et continue doivent s'adapter ainsi constamment à ces évolutions.

Dans cette perspective,

L'académie d'Orléans-Tours souhaite renforcer sa coopération avec les milieux économiques dans le cadre :

- de ses missions générales d'information sur les métiers, de définition des diplômes professionnels et technologiques, en concertation avec les partenaires sociaux,

- des actions qu'il conduit lui-même dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes à travers le réseau des GRETA et celui des établissements d'enseignement supérieur.

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France, rassemblant des dirigeants commerciaux, des chefs d'entreprises, des directeurs et responsables commerciaux, a pour préoccupation essentielle l'amélioration des résultats des entreprises par le développement des techniques de communication, de négociation et de management commercial. C'est pourquoi, elle souhaite promouvoir les formations conduisant aux métiers de la fonction commerciale et participer à leur définition et à leur mise en oeuvre.

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France (DCF) et l'académie d'Orléans-Tours, désirant donner à leur action une nouvelle impulsion décident de renforcer leurs liens en procédant à la conclusion d'un accord cadre académique et conviennent ce qui suit :

## **I - EVOLUTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES DIPLOMES**

### **Article 1 - Etude des métiers et de leur évolution**

L'académie d'Orléans-tours et l'association régionale des dirigeants commerciaux de France recherchent les moyens les plus appropriés pour développer leur coopération en vue d'analyser sur le plan quantitatif et qualitatif les métiers relatifs à la fonction commerciale pour tenir compte des évolutions et des besoins des entreprises.

A cet effet, l'association régionale des dirigeants commerciaux de France met à la disposition de l'académie des études prospectives et des travaux réalisés, notamment dans le cadre de son observatoire permanent de la fonction commerciale, par la fédération nationale des Dirigeants Commerciaux de France.

### **Article 2 - Relation emploi/formation**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France s'associe aux réflexions qui sont entreprises en matière de création, de rénovation ou d'adaptation des formations aux évolutions des besoins de qualification.

Dans ce cadre :

- l'académie d'Orléans-tours et l'association régionale des dirigeants commerciaux de France définissent en commun les études et les enquêtes à réaliser ;
- l'association régionale des dirigeants commerciaux de France fait connaître ses avis et recommandations à l'académie d'Orléans-tours sur l'évolution des formations.

### **Article 3 - Diplômes concernés**

Compte tenu des besoins définis en commun, les actions à entreprendre portent sur les formations sanctionnées par un des diplômes de l'enseignement professionnel et technologique ou supérieur relevant du champ d'application du présent accord cadre et le cas échéant, sur des formations nouvelles ou expérimentales ( bac pro, BTS, DUT, licences professionnelles).

## **II - INFORMATION ET ORIENTATION**

### **Article 4 - Information des jeunes, des familles, des personnels de l'éducation nationale**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France apporte son concours à l'action menée par l'académie d'Orléans-Tours en matière d'information et d'orientation vers les métiers de la fonction commerciale.

A cet effet, elle contribue à l'information des jeunes, des parents d'élèves, des chefs d'établissements, des personnels enseignants et d'orientation notamment par :

- l'élaboration et la diffusion de supports d'information,
- la mise en œuvre d'actions d'information,
- l'aide au rapprochement entre établissements scolaires et entreprises notamment grâce à des visites d'entreprises,
- la participation des professionnels à des actions d'information dans les collèges et lycées, à des "forums des métiers"....

## **III - FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

### **Article 5 - Participation de l'association régionale des dirigeants commerciaux de France à l'enseignement professionnel**

#### **5.1 - Accueil des élèves en entreprises**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France et l'académie d'Orléans-Tours conviennent de développer la qualité des actions en matière d'accueil des jeunes, notamment dans le cadre des périodes de formation en entreprises prévues par les textes.

Les parties conviennent également de faciliter et d'encourager la signature de conventions entre les entreprises et les lycées professionnels, généraux et technologiques.

Ces conventions prennent notamment en compte la qualité de l'accueil des élèves, les objectifs assignés à la période de formation en entreprise et les modalités d'évaluation de celle-ci. Les modalités d'organisation de ces périodes prennent en compte les contraintes de production de l'entreprise d'une part et les contraintes pédagogiques de la construction du cursus de formation d'autre part. L'association régionale des dirigeants commerciaux de France s'efforce de favoriser l'attribution de gratifications aux élèves.

#### **5.2 - Actions pédagogiques communes**

Des actions visant à améliorer la pédagogie seront entreprises en commun notamment par l'élaboration de documents, outils et méthodes pédagogiques : par exemple, guide de la formation aux métiers de la commercialisation en entreprise, documents liés aux activités professionnelles en BTS.

#### **5.3- Contribution des professionnels à l'enseignement**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France et l'académie d'Orléans-tours recherchent les modalités permettant d'associer des professionnels à l'enseignement dispensés dans les établissements scolaires : possibilités d'interventions des dirigeants commerciaux de France sur les évolutions de la fonction commerciale notamment sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et ce dans un contexte européen voire international.

#### **5.4 - Insertion des jeunes**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France encourage leurs adhérents à offrir aux jeunes toutes les voies de formation préparant l'accès à l'emploi, en ayant recours notamment aux différents types de contrats d'insertion.

Elle favorise également le recrutement des jeunes diplômés par une information sur les possibilités de recrutement des entreprises et par une contribution à la préparation aux entretiens de recrutement.

#### **Article 6 - Coopération avec les établissements d'enseignement supérieur**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France et l'académie d'Orléans-Tours souhaitent renforcer leurs actions dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les parties signataires conviennent d'examiner ensemble l'articulation des formations supérieures existantes au niveau régional, interrégional et national avec les besoins exprimés par les dirigeants commerciaux de France, notamment au regard de la mise en place de la nouvelle licence professionnelle.

A cet effet, ils conviennent de se rencontrer régulièrement au sein de la structure de concertation et de dialogue comprenant des représentants de la direction de l'enseignement supérieur et des DCF pour faire le point sur toutes les collaborations possibles à envisager.

#### **Article 7 - Mise en œuvre du concours régional de la commercialisation**

Le concours national de la commercialisation a été créé en 1961, il constitue un événement national à caractère éducatif et professionnel qui concerne tout particulièrement les étudiants des formations commerciales supérieures courtes (BTS, DUT) et longues (baccalauréat +3 et +4).

L'académie d'Orléans-Tours s'engage à poursuivre, promouvoir et faciliter la mise en place annuelle des épreuves du concours régional de la commercialisation.

### **IV - FORMATION CONTINUE**

#### **Article 8 - Formation continue des salariés et validation diplômante des acquis de l'expérience**

La collaboration entre l'association régionale des dirigeants commerciaux de France et l'académie d'Orléans-Tours se développe notamment par une meilleure connaissance du réseau des établissements d'enseignement secondaire (par le biais des GRETA) et supérieur et par la mise en œuvre d'actions de formation et de conseil et d'ingénierie en formation.

L'association régionale des Dirigeants Commerciaux de France manifeste son intérêt pour les perspectives ouvertes par la loi de modernisation sociale portant sur la validation des acquis de l'expérience : l'académie d'Orléans-Tours et l'association régionale des dirigeants commerciaux de France informent les salariés sur ce dispositif et peuvent en faciliter l'accès par des démarches à envisager.

#### **Article 9 - Participation de l'association régionale des Dirigeants Commerciaux de France à la formation continue des personnels de l'éducation nationale**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France encourage les entreprises du secteur commercial adhérentes à développer l'accueil des personnels enseignants de l'éducation nationale avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprises au projet professionnel de l'intéressé.

Cet accueil peut prendre des formes diverses : stages spécifiques, périodes plus longues de formation en milieu professionnel, université d'été, etc.....

## **V - ACTIONS DE NIVEAU EUROPEEN**

### **Article 10 - Actions au niveau européen**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France s'engage à apporter son concours dans la mise en place de la mobilité professionnelle européenne auprès des jeunes de lycées professionnels et de lycées technologiques de l'académie (périodes de formation entreprise ou stages dans une entreprise de la zone européenne).

## **VI - COMMUNICATION**

### **Article 11 - Diffusion des actions réalisées**

L'association régionale des dirigeants commerciaux de France et l'académie d'Orléans-Tours conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application du présent accord cadre. En outre, le partenariat est clairement indiqué pour tout document et/ou action réalisée dans le cadre de cet accord.

## **VII - DISPOSITIF DE SUIVI**

### **Article 12 – Comité de suivi régional**

Le comité de suivi régional est composé de membres de l'association régionale des Dirigeants Commerciaux de France et de membres de l'académie d'Orléans-Tours.

Il se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions mises en œuvre et envisager de nouvelles actions.

### **Article 13 - Durée de l'accord cadre**

Le présent accord cadre prend effet à la date de signature : il est conclu pour une durée de 5 ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Au cours de la période de validité, il peut être dénoncé ou modifié par avenant de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 6 mois doit être respecté.

Fait à Orléans, le 8 avril 2004

Christian NIQUE  
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Chancelier des Universités

Chantal MOREAU  
Présidente régionale  
de l'association des Dirigeants Commerciaux de France